



Guide demande d'adhésion



sur www.letese.urssaf.fr



Mode d'emploi

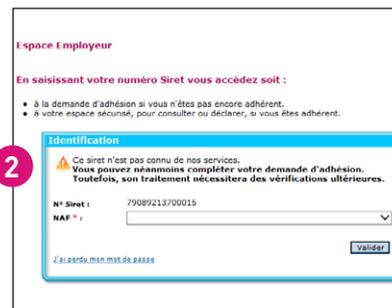
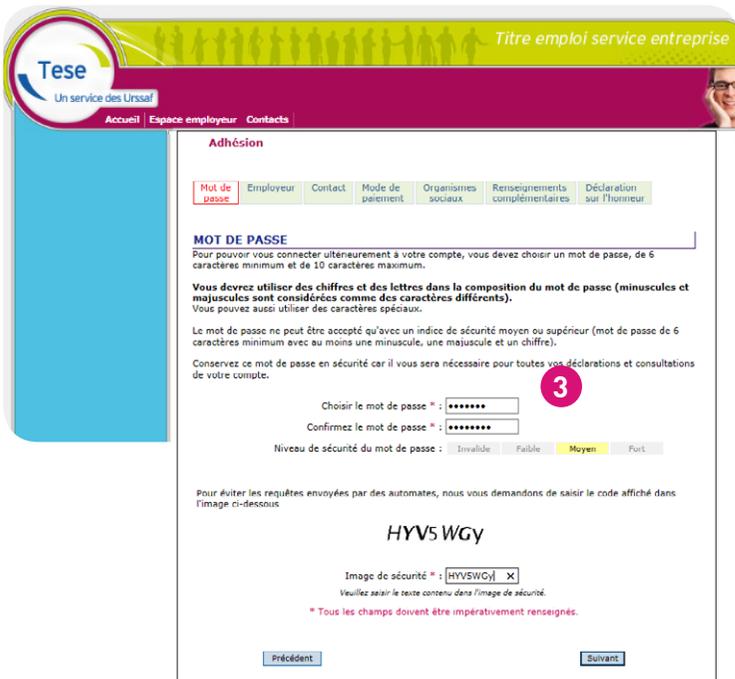
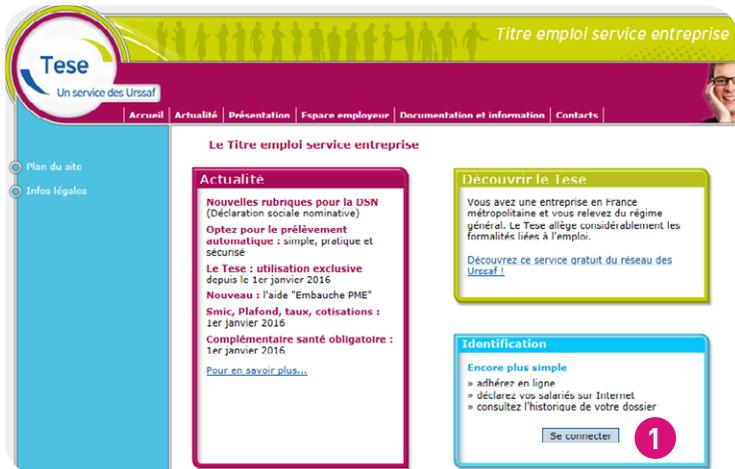
Août 2016

Sommaire

Page d'accueil.....	3
Accéder à la demande d'adhésion.....	3
Accès à l'adhésion.....	3
Mot de passe.....	3
Créer une demande d'adhésion.....	4
Convention collective nationale (CNN)	4
Mode de paiement.....	5
Question d'orientation de votre adhésion.....	6
Organismes sociaux.....	6
Service de santé au travail	6
Retraite complémentaire.....	6
Prévoyance	7
Soins Santé.....	7
Renseignements complémentaires	8
Déclaration sur l'honneur	9
Récapitulatif	9
Confirmation et prise en compte de l'adhésion	9

Page d'accueil

Accéder à la demande d'adhésion



ACCÈS À L'ADHÉSION

1 Pour adhérer, cliquer sur « se connecter » puis saisir le n° Siret de votre entreprise.

→ Vous avez un Siret

Les champs relatifs à vos données seront pré-remplis.

2

→ Votre Siret n'est pas reconnu

Vous pouvez néanmoins poursuivre votre adhésion. Le Centre effectuera les recherches nécessaires et régularisera votre déclaration.

3

MOT DE PASSE

Cette étape de sécurisation de vos données est obligatoire.

Une fois votre compte créé, vous accéderez à l'ensemble de vos déclarations

Créer une demande d'adhésion

Il est indispensable de prendre contact avec l'ensemble de vos organismes sociaux. Cette démarche permet au salarié d'être identifié comme tel par ces organismes et de garantir ses droits à prestations.

Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Urssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion

Employeur | Contact | Mode de paiement | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

Le centre national Titre emploi service entreprise qui gère votre profession est le :

Centre national Tese de Bordeaux
ISA 10101
35902 BORDEAUX CEDEX 9
Tél. : 0910 123 673

L'EMPLOYEUR

N° Siret	4000000000012
Raison Sociale	SARL DUPONT
Adresse :	2 rue Grande 33000 Bordeaux
NAF	4778C

Convention collective* : consulter Legifrance ?

Votre entreprise existait-elle le 31 décembre dernier? * Oui Non

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

VOTRE ADHÉSION

- 1 → Le centre Tese dont vous dépendez s'affiche automatiquement.
- La convention collective : en votre qualité d'employeur il vous appartient de vous conformer aux dispositions de la convention collective nationale (CCN) applicable à votre entreprise.

Sélectionnez votre CCN dans le menu déroulant.

- 2 Pour connaître votre CCN :

www.service-public.fr

www.legifrance.gouv.fr

Vous pouvez également contacter la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ou votre centre Tese.

Si aucune convention collective n'est obligatoire dans votre secteur d'activité, sélectionnez « aucune convention - droit du travail ».

Créer une demande d'adhésion

Tese
Un service des Urssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Titre emploi service entreprise

Adhésion

Employeur | Contact | **Mode de paiement** | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Je souhaite régler les cotisations par * :

chèque
 prélèvement

BIC:

IBAN: **1**

Code paye Clé Numéro de compte

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

MODE DE PAIEMENT

- 1 → Optez pour le prélèvement automatique pour plus de simplicité.
→ Complétez vos coordonnées bancaires. Le mandat de prélèvement est pré-rempli. Vous pouvez l'imprimer et l'enregistrer. N'oubliez pas de le conserver.

Tese
Un service des Urssaf

Accueil | Espace employeur | Contacts

Titre emploi service entreprise

Adhésion

Employeur | Contact | Mode de paiement | **Organismes sociaux** | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION

Un régime de prévoyance rendu obligatoire par votre convention collective est-il mis en place dans votre entreprise pour les salariés non cadres? * :

Oui Non

Souhaitez vous déclarer des salariés cadres? * :

Oui Non **2**

Un régime de retraite supplémentaire rendu obligatoire par votre convention collective est-il mis en place dans votre entreprise? * :

Oui Non

Devez-vous adhérer à une caisse de congés payés pour votre activité? * :

Oui Non

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION

- 2 → Modifiez, le cas échéant, les réponses positionnées par défaut.

Créer une demande d'adhésion

Organismes sociaux

Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Urssaf

Accueil Espace employeur Contacts

Adhésion

Employeur Contact Mode de paiement Organismes sociaux Renseignements complémentaires Déclaration sur l'honneur

VOS ORGANISMES SOCIAUX

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL Consulter le site du Cisme ?

Nom de l'organisme

Centre Médical de la Bourse

1

AMCO Batiment et TP
ASS. HYGIENE INDUST. Oloron
ASS. HYGIENE INDUST. Pau
ASS. MEDECINE TRAVAIL Orthez
ASTPB
Centre Médical de la Bourse
CISTTAA
Medecine Collectivites Locale
Médecine du Travail BERGERAC
Médecine du Travail PERIGUEUX
Médecine interne à l'entreprise
MT arrondissement AGEN
MT arrondissement VILLENEUVE SUR LOT
MT024- AH1 33 SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

1 Le choix d'un service de santé au travail est obligatoire. Pour connaître votre organisme, consulter le site du centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise : www.cisme.org

Vous devez prendre en compte les critères suivants :

- proximité géographique,
- compétences sectorielles de l'organisme,
- taux/montant forfaitaire.

Si vous n'êtes pas encore affilié à un service de santé au travail, vous cochez « médecine interne à l'entreprise ». Vous communiquerez ultérieurement le nom de l'organisme choisi à votre centre Tese, par mail.

Titre emploi service entreprise

Tese
Un service des Urssaf

Accueil Espace employeur Contacts

Adhésion > Adhésion

Adhésion

Mot de passe Employeur Contact Mode de paiement Organismes sociaux Renseignements complémentaires Déclaration sur l'honneur

VOS ORGANISMES SOCIAUX

REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE AVEC AFFILIATION OBLIGATOIRE DES SALARIES NON CADRES

T : Il s'agit de la tranche (T) ou fraction de rémunération à laquelle les taux s'appliquent
1 : fraction < ou égale au plafond de Sécurité sociale
2 : fraction comprise entre 1 fois et 3 fois le plafond de la Sécurité sociale

Consulter le site de l'Arcco ?

2

Retraite Complémentaire

Nom de l'organisme	T	Part salarié	Part employeur
11 - ARRCO *	T1	3,10 %	4,75 %
PRO BTP ARRCO	T2	8,10 %	12,15 %

Ligne supplémentaire

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent Suivant

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

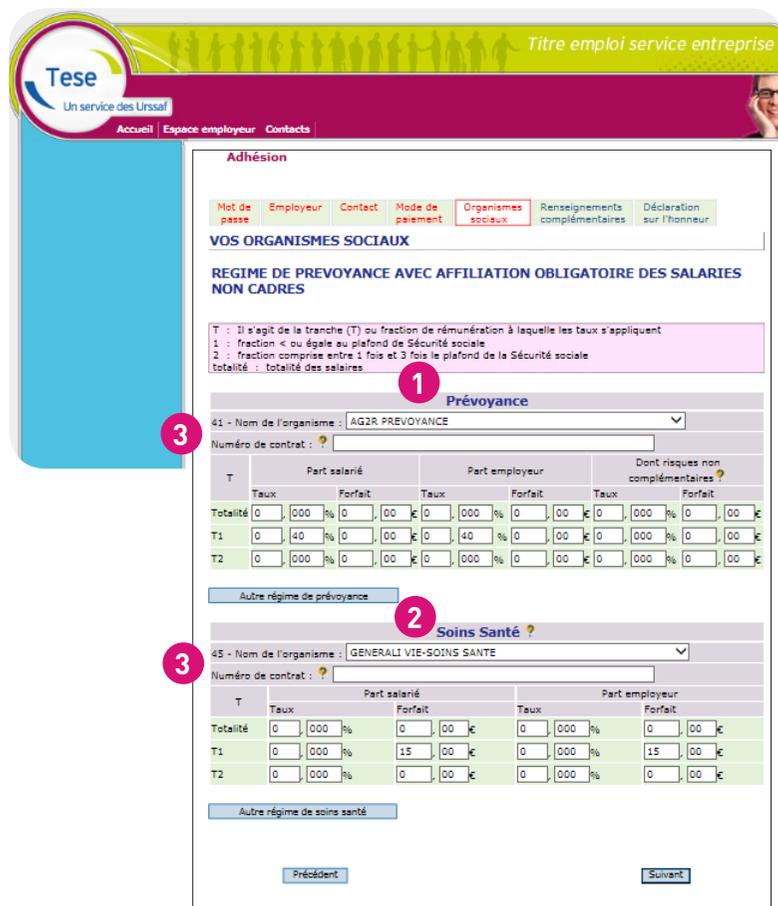
2 Vous devez obligatoirement immatriculer votre entreprise auprès d'un organisme de retraite complémentaire. Il peut être désigné par votre convention collective nationale en fonction de votre activité ou déterminé selon votre implantation géographique.

Si vous ne connaissez pas cet organisme et les taux applicables, consultez www.agirc-arrco.fr ou contactez votre centre Tese.

→ Sélectionnez votre organisme de retraite et complétez obligatoirement les taux tranche 1 (T1) et tranche 2 (T2) pour les salariés non cadres. Ces informations figurent sur les documents transmis par votre caisse de retraite complémentaire.

Créer une demande d'adhésion

Organismes sociaux



Adhésion

Mot de passe | Employeur | Contact | Mode de paiement | **Organismes sociaux** | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

VOS ORGANISMES SOCIAUX

REGIME DE PREVOYANCE AVEC AFFILIATION OBLIGATOIRE DES SALARIES NON CADRES

T : Il s'agit de la tranche (T) ou fraction de rémunération à laquelle les taux s'appliquent
1 : fraction < ou égale au plafond de Sécurité sociale
2 : fraction comprise entre 1 fois et 2 fois le plafond de la Sécurité sociale
Totalité : totalité des salaires

1 **Prévoyance**

41 - Nom de l'organisme : AG2R PREVOYANCE

Numéro de contrat : ?

T	Part salarié		Part employeur		Dont risques non complémentaires ?	
	Taux	Forfait	Taux	Forfait	Taux	Forfait
Totalité	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €
T1	0,40 %	0,00 €	0,40 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €
T2	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €

Autre régime de prévoyance

2 **Soins Santé**

45 - Nom de l'organisme : GENERALI VIE-SOINS SANTE

Numéro de contrat : ?

T	Part salarié		Part employeur	
	Taux	Forfait	Taux	Forfait
Totalité	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €
T1	0,000 %	15,00 €	0,000 %	15,00 €
T2	0,000 %	0,00 €	0,000 %	0,00 €

Autre régime de soins santé

Précédent | Suivant

PRÉVOYANCE

- 1 Cette rubrique apparaît uniquement si vous avez coché « oui » à la question portant sur une prévoyance obligatoire dans la zone « questions d'orientation de votre adhésion ». Vous devez contacter l'organisme qui gère votre prévoyance, afin de vous immatriculer et d'obtenir les taux et la répartition (parts salarié et employeur). Cet organisme peut-être recommandé par votre CCN. Toutefois, vous pouvez en choisir un différent. Vous pouvez également contacter votre centre Tese.

SOINS SANTÉ

- 2 La complémentaire « Soins Santé » est obligatoire. Vous devez prendre contact avec votre « mutuelle d'entreprise » pour connaître les taux ou le montant du forfait, ainsi que la répartition (parts salarié et employeur).

PRÉVOYANCE ET SOINS SANTÉ

- 3 → Indiquez le ou les numéros de contrat transmis par votre organisme pour faciliter la gestion de votre dossier. Si vous ne les avez pas encore reçus, vous devez les transmettre à votre centre Tese dans les plus brefs délais.

Créer une demande d'adhésion

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 1 → Indiquez l'horaire collectif mensuel en heures et en minutes (et non en centièmes).
Par exemple, si votre entreprise applique les 35 h par semaine, saisissez 151 h 40.
Certains accords d'entreprise prévoient un horaire collectif mensuel spécifique au secteur d'activité de l'entreprise. Il convient de nous indiquer cet horaire. La convention collective nationale des HCR, par exemple, fixe la semaine de travail à 39 h soit 169 h 00 mensuelle.
- 2 → Précisez la période de référence pour la gestion des congés payés.
Un récapitulatif des congés pris dans le cadre du Tese est mis à votre disposition avec le bulletin de paie, si votre salarié a pris des congés au cours du mois.
- 3 → Ces informations sont nécessaires pour l'établissement de la déclaration annuelle des données sociales effectuée (DADS) par votre centre Tese.
Pour information, sont assujetties :
 - à la taxe d'apprentissage, principalement les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale,
 - à la formation professionnelle, toutes les entreprises en faveur de leurs salariés,
 - à la taxe sur les salaires, exclusivement les entreprises non soumises ou soumises partiellement à la TVA.
- 4 → Indiquez si votre entreprise est bénéficiaire du Cice (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).
Si certains salariés ne peuvent pas en bénéficier, il conviendra de prévenir votre centre Tese lors de l'enregistrement de leurs contrats.

Créer une demande d'adhésion



Tese
Un service des Urssaf

Titre emploi service entreprise

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion > Adhésion

Adhésion

[Mot de passe](#) |
 [Employeur](#) |
 [Contact](#) |
 [Mode de paiement](#) |
 [Organismes sociaux](#) |
 [Renseignements complémentaires](#) |
 Déclaration sur l'honneur

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je sousigné Nom = DARYON Qualité = Gérant

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du " 01 " / (Août 2016 ")

(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 03/08/2016

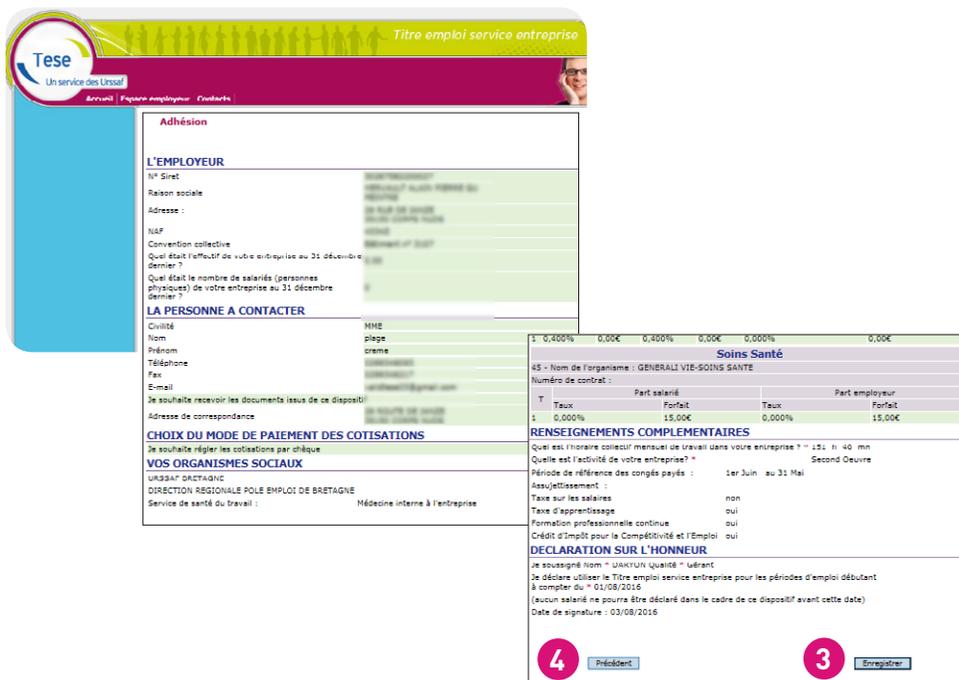
En cliquant sur suivant, je reconnais devoir déclarer l'ensemble de mes salariés présents et à venir par ce dispositif de simplification. Par ailleurs, j'ai pris connaissance des situations particulières non gérées par cette offre.

Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires

Précédent **2** Suivant

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- 1 → Indiquez le mois à compter duquel vous souhaitez déclarer l'ensemble de vos salariés via le Tese.
- 2 → En cliquant sur suivant vous obtenez un récapitulatif des éléments saisis.



Tese
Un service des Urssaf

Titre emploi service entreprise

Accueil | Espace employeur | Contacts

Adhésion

L'EMPLOYEUR

N° Siret : 12345678901234
Raison sociale : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Adresse : 12345 Avenue de la République
NAF : 12345
Convention collective : CC 1234

Quel était l'effectif de votre entreprise au 31 décembre dernier ? : 10
Quel était le nombre de salariés (personnes physiques) de votre entreprise au 31 décembre dernier ? : 5

LA PERSONNE A CONTACTER

Civilité : MME
Nom : DUPONT
Prénom : Marie
Téléphone : 01 23 45 67 89
Fax :
E-mail : marie.dupont@exemple.com

Je souhaite recevoir les documents issus de ce dispositif : Oui Non

Adresse de correspondance : 12345 Avenue de la République

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Je souhaite régler les cotisations par chèque

VOS ORGANISMES SOCIAUX

URSSAF DACTAGNE
DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI DE BRETAGNE
Service de santé du travail : Médecine interne à l'entreprise

Soins Santé

45 - Nom de l'organisme : GENERALI VIE-SOINS SANTE
Numéro de contrat : 12345678901234

T	Taux	Forfait	Taux	Part employeur	Forfait
1	0,000%	15,00€	0,000%		15,00€

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Quel est l'horaire collectif mensuel de travail dans votre entreprise ? : 151 h 40 mn
Quelle est l'activité de votre entreprise? : Second Oeuvre
Période de référence des congés payés : 1er Juin au 31 Mai
Assujettissement : Oui Non
Taxe sur les salaires : non
Taxe d'apprentissage : oui
Formation professionnelle continue : oui
Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : oui

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je sousigné nom = DARYON Qualité = Gérant

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du " 01/08/2016

(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 03/08/2016

4 Précédent **3** Enregistrer

RÉCAPITULATIF

- 3 → Après vérification des éléments, cliquez sur « Enregistrer ».
 - 4 En cas d'erreur, vous pouvez revenir sur les écrans précédents pour modification en cliquant sur « Précédent ».
- Attention, n'utilisez pas la fonction page précédente de votre navigateur (en haut à gauche de votre écran).



CONFIRMATION ET PRISE EN COMPTE DE VOTRE ADHÉSION

- Dès l'enregistrement, vous obtenez immédiatement la confirmation de la prise en compte de votre adhésion.

Une demande vous sera adressée, afin de valider votre adresse mail. Cette étape est obligatoire pour le traitement de votre adhésion.

Dès que votre compte sera activé, vous recevrez un accusé de réception de votre adhésion.